

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR

SESSION 2018

Page de garde du dossier d'admissibilité CAFIPEMF
(non incluse dans les 5 pages demandées)

COORDONNEES	
Nom de famille :	Nom d'usage :
Prénom :	Date de naissance :
Poste d'affectation :	
Adresse personnelle :	
Adresse mél :	
Niveau d'enseignement	Téléphone :

CAFIPEMF (cocher la case correspondante)	
☐ Généraliste non spécialisé	Spécialisé, option choisie lors de l'inscription : ☐ arts visuels ☐ éducation physique et sportive ☐ éducation musicale ☐ enseignement en maternelle ☐ langues et cultures régionales ☐ langues vivantes étrangères ☐ enseignement et numérique

INFORMATIONS IMPORTANTES	
<u>Dossier se compose de deux ensembles :</u> ✓ Un rapport d'activité de 5 pages maximum, hors annexes. Ce rapport peut comporter, en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer l'activité du candidat. ✓ Le(s) rapport(s) d'inspection (les 3 derniers).	<u>Charte graphique :</u> • Police Arial taille 12 • Marges normales (2.5 cm) • Recto/verso • Interligne simple • Numérotation des pages • Entête avec nom/prénom (sur chaque page)
Le dossier doit être obligatoirement déposé au plus tard le 30 mai 2018, 16h00 à l'adresse suivante : section des examens et concours de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, au 9 ^{ème} étage du 19 avenue du Maréchal Foch, centre-ville.	
<u>Rapport d'activité :</u>	- 5 exemplaires sous format papier pour les membres du jury.
<u>Annexes :</u>	En format papier : inclus à la fin de chacun des 5 exemplaires. Ou En format numérique : inclus dans chacun des 5 exemplaires, identifiés comme suit : « annexes + NOM Prénom ». Supports possibles : CD, clé USB...

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR

SESSION 2018

Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.

L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER POUR L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CAFIPEMF – SESSION 2018

N'agrafez pas cet accusé réception à votre dossier

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Option :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur

Votre dossier portant sur l'épreuve d'admissibilité a bien été reçu par la :

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
Service des examens et concours
19 avenue Maréchal Foch
98805 Nouméa

Date, cachet et signature de l'autorité administrative